

# Mairie de MANDRES-LES-ROSES

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

\*\*\*

L'an deux mil dix-huit, le mardi onze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

**Etaient présents :** Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUÉZ, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Régine LANGLOIS, Stéphane SYLVAIN, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

**Avaient donné pouvoir :** Pierrette RAUT à Jean-Claude PERRAULT  
Carine PICOULY à Régine LANGLOIS  
Pascale PARRINELLO à Maryline LEVEQUE  
Françoise PIGAL à Micheline PETIT  
Stéphane DEYSINE à Nathalie GUESDON

**Absente excusée :** Francine GAUDRY

**Absents :** Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Cédric CETLIN, Guillaume CEINTRE,

**A été élue secrétaire :** Edith JOLY

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

Unanimité des votants

### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Elles concernent les décisions :

- N°19/08/2018 – Contrat de cession Spectacle PUZZLING le 29 septembre 2018 ;
- N°20/08/2018 – Convention Concert RP Quartet le 10 novembre 2018 ;
- N°21/08/2018 – Contrat de tir – Spectacle pyrotechnique du 9 décembre 2018 ;
- N°22-09/2018 – Avenant à la Convention avec la Société ODCVL dans le du séjour élémentaire qui se déroulera du 27 octobre au 3 novembre 2018 à La Bresse (Annule et remplace la décision n°06/01/2018) ;

- N°23/09/2018 – Avenant n°1 relatif au Marché d'éclairage public à performances énergétiques associant la maintenance à garantie de résultats, les petits travaux, la gestion des sinistres, la rénovation des installations d'éclairage public et les illuminations festives de fin d'année – Fixation des montants maximums pour les postes à bon de commandes ;
- N°24/09/2018 – Convention de formation professionnelle continue AGECEF ;
- N°25/09/2018 – Convention de formation professionnelle continue FORMA CONSEIL ;
- N°26/10/2018 – Convention Spectacle par la Compagnie Mystère Bouffe le 19-01-2019 ;
- N°27/10/2018 – Convention Spectacle « La Boîte à Gants » le 03/02/2019 ;
- N°28/10/2018 – Convention Spectacle « Grande nuit de l'humour » le 06/04/2019 ;
- N°29/10/2018 – Convention de partenariat et co-financement pour la Saint-Patrick 2019 ;
- N°30/10/2018 – Convention pour l'utilisation de la piscine des dauphins par l'école élémentaire « Les Charmilles » de la commune de Mandres-les-Roses – Année scolaire 2018/2019 ;
- N°31/10/2018 – Convention avec l'association « Les Jardins de Thélème » dans le cadre d'animations pédagogiques d'éducation destinées aux enfants des accueils de loisirs de Mandres-les-Roses ;
- N°32/10/2018 – Convention avec la Croix Rouge Française de Sucy-en-Brie pour la mise en place d'un poste de secours lors de la course citoyenne qui aura lieu le mercredi 17 octobre 2018 à Mandres-les-Roses ;
- N°33/10/2018 – Contrat de cession avec la Société de productions « Freddy Hanouna » dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le 26 octobre 2018 ;
- N°34/10/2018 – Convention avec Franck JAFFART dans le cadre du spectacle « Au Fil des Emotions » qui se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le vendredi 2 novembre 2018 ;
- N°35/10/2018 – Convention d'utilisation du site du Centre technique et Sportif de Tir à l'Arc pour une séance d'initiation de tir à l'arc pour les jeunes du Club Jeunes les jeudi 25 octobre et mercredi 31 octobre 2018 ;
- N°36/10/2018 Convention de partenariat annuelle entre la commune de Mandres-les-Roses et le CFPPA.UFA « Bougainville » ;
- N°37/10/2018 – Convention de formation professionnelle continue FORMA CONSEIL ;
- N°38/11/2018 – Acceptation du contrat de location des batteries pour le véhicule Renault Zoé ;
- N°39/11/2018 – Contrat Animations Loisirs France pour le Noël des Mandrions ;
- N°40/11/2018 – Contrat de cession Spectacle Cirque Démocratique de la Belgique ;
- N°41/11/2018 – Contrat de cession Spectacle Le Conte Abracadabrant ;
- N°42/11/2018 – Convention avec le Conservatoire de Santeny dans le cadre de l'intervention d'un professeur de danse pour l'activité « Eveil corporel » destinée aux élèves de l'école maternelle de la Ferme de Monsieur.

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### 3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SYAGE – EXERCICE 2017

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2017, présenté par le Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE).

### 4. RAPPORT ANNUEL D'INFOCOM'94

Le Conseil municipal du rapport d'activité pour l'exercice 2017 du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM'94).

**5. APPROBATION DU RETRAIT DE LA VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT DU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL-DE-MARNE – INFOCOM'94**

Le Conseil municipal approuve le retrait de la commune de Joinville-le-Pont du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM94.

Unanimité

**6. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 D'EXTERIMMO/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES : CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA REALISATION ET LA MAINTENANCE DE L'ECOLE DES CHARMILLES**

Le Conseil municipal prend note du rapport d'activité pour l'année 2017 du contrat de partenariat pour le financement, la réalisation et la maintenance de l'école des Charmilles.

**7. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS (MGP) POUR 2017**

Le Conseil municipal prend acte du rapport de l'activité 2017 « LA METROPOLE DU GRAND PARIS » présenté par son conseiller délégué, Monsieur Yves THOREAU.

**8. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE MANDRES-LES-ROSES, MAROLLES-EN-BRIE, PERIGNY-SUR-YERRES, SANTENY, VILLECRESNES ET LEUR CCAS CONCERNANT LA LOCATION D'AUTOCARS AVEC CONDUCTEURS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES ET LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE AUX RESTAURANTS SCOLAIRE**

Le Conseil municipal adopte les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes et leurs CCAS concernant la location d'autocars avec conducteurs pour le transport en commun de personnes et la fourniture et livraison de repas en liaison froide aux restaurant scolaire.

Dit que cet avenant n°1 a pour objet la répartition des frais de publication d'annonces légales entre les membres du groupement de commandes.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Unanimité

**9. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIF A LA LOCATION D'AUTOCARS AVEC CONDUCTEURS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN DES PERSONNES**

Le Conseil municipal dit que pour la commune de Mandres-les-Roses il est conclu un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans montants minimum et avec un montant maximum de 23 000€ HT avec la Société NEDROMA

Autorise Madame le Maire de la commune Marolles-en-Brie, ou son représentant, en qualité de coordinateur du groupement de commandes à signer le marché et tous documents afférents à sa notification au nom et pour le compte de chaque membre du groupement.

Chaque collectivité membre du groupement de commande assurera l'exécution de son marché en fonction de ses propres besoins après notification par le coordinateur du groupement de commande.

Unanimité

**10. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE ELECTORALE ET DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Conseil municipal décide de désigner les membres suivants pour composer la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales :

titulaires	suppléants
- M. Jean-Claude ANGLO - Mme Françoise PIGAL - Mme Régine LANGLOIS	- M. Philippe FISCHER - Mme Pascale PARRINELLO - M. Stéphane SYLVAIN

De la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

titulaire	suppléant
- Mme Cécile SABATIER	- Mme Nathalie GUESDON

De la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

titulaire	suppléant
- Mme Carole GUILLEMINOT	- M. Eric FERNANDEZ

De la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

Unanimité

**II – RESSOURCES HUMAINES**

**11. CREATION D'EMPLOIS NON-PERMANENTS**

Le Conseil municipal décide de créer, au sein des services de la ville de Mandres-les-Roses, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- quatre emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps complet
- quatre emplois non permanents d'adjoints technique à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

**12. CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, deux emplois d'agents sociaux à temps complet au sein des services de la ville de Mandres-les-Roses.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

### III - ENFANCE

#### 13. CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil municipal décide d'approuver la convention d'objectifs et de financement « accueil adolescents » n°201800202 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Mandres-les-Roses pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021,

Autorise le maire à signer ladite convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Unanimité

### IV - FINANCES

#### 14. TARIFS DROIT DE VOIRIE

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs relatifs aux droits de voirie et d'occupation du domaine public communal se décomposent de la façon suivante :

Droits de voiries	TARIFS 2019		
	Tarif	Minimum d'encaissement	Observations
Droit de place et de stationnement	le m <sup>2</sup> / jour		Réduit de moitié pour petits spectacles ambulants
	0,61 €	83 €	Pour les forains dont le stand est <= 20m <sup>2</sup> le minimum d'encaissement est fixé à 36€
Droit de dépôt	le m <sup>3</sup> / jour		Réduit de moitié sur les voies non viabilisées
	2,24 €	61 €	La gratuité sera accordée si le dépôt ne dépasse pas 24 heures
Droit d'échafaudage	le ml / par semaine		La gratuité sera accordée si l'installation ne dépasse pas 24 heures
	3,38 €	61 €	

Unanimité

#### 15. TARIFS DU MARCHÉ 2018

Le Conseil municipal décide A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs relatifs au marché se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Tarifs 2019
Emplacement	Le mètre de façade 1,19 €
Droit de place hors marché	Le mètre de façade 3,36 €

Unanimité

## 16. TARIFS DES LOCATIONS SALLES 2018

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs de location des salles communales ainsi que les cautions se décomposent de la façon suivante :

TARIFS 2019			
Location à la journée			
Salle	Gratuité	Habitants et contribuables de la commune	Extérieurs
Salle André Ravier	Aux associations mandrionnes	434 €	742 €
Salle Pierre Nicol	Aux associations mandrionnes	379 €	647 €
Bernard Thoreau	Aux associations mandrionnes	457 €	781 €
Bergerie	Aux associations mandrionnes	571 €	977 €
Barras	Aux associations mandrionnes	425 €	690 €
Salle Orléans	Aux associations mandrionnes		2 680 €
			Exceptionnellement aux personnes morales en fonction des disponibilités
Location demi-journée			
Bernard Thoreau	Aux associations mandrionnes	287 €	490 €
Bergerie	Aux associations mandrionnes	343 €	586 €
Barras	Aux associations mandrionnes	265 €	425 €

Cautions pour les locations de salles		
Ménage	Caution de 114€	Pour les salles : Ravier, Nicol, Thoreau, Bergerie, Barras.
Clef	Caution de 52€	
Dégâts	Caution de 226€	
Ménage	Caution de 206€	Pour la salle Orléans
Clef	Caution de 52€	
Dégâts	Caution de 412€	

La deuxième demi-journée consécutive de location est à demi-tarif pour l'ensemble des salles.

Unanimité

### 17. TARIFICATION DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs relatifs aux insertions publicitaires se décomposent de la façon suivante :

- 1/8 de page 150€
- 1/4 de page 300€
- Page entière 1 000€

Unanimité

### 18. TARIFS DU MARCHÉ 2018

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs relatifs au marché se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Durée	Tarifs 2019
Concessions	15 ans	474 €
Concessions	30 ans	705 €
Concessions	50 ans	1 281 €
Concessions	perpétuelles	3 969 €
Emplacement columbarium	15 ans	594 €
Emplacement columbarium	30 ans	807 €
Emplacement columbarium	50 ans	1 338 €
Plaque columbarium		72 €
Taxe d'inhumation		69 €
Mise en caveau		90 €
Caveau Provisoire	par jour	3 €

Unanimité

### 19. ACOMPTE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE

Le Conseil municipal attribue : d'attribuer un acompte représentant 50% de la subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale soit 116 000€ au titre de l'année 2019 qui sera versé au fur et à mesure des besoins.

Unanimité

### 20. ACOMPTE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE

Le Conseil municipal attribue un acompte représentant 50% de la subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale soit 10 400€ au titre de l'année 2018 qui sera versé au fur et à mesure des besoins.

Unanimité

**21. DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget de la commune pour l'exercice 2018 telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
21312	46 667,00	1328	15 218,00
		1331	29 095,00
		1381	2 354,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 667,00</b>		<b>46 667,00</b>
DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
202	9 900,00		
21312	144 700,00	2031	154 600,00
2111	1 000,00	1388	1 000,00
	<b>155 600,00</b>		<b>155 600,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
617	3 400,00	70846	860,00
6283	12 554,00	70876	12 229,00
62876	425,00	7318	5 431,00
65541	30 955,00	7788	4 337,00
739223	-9 666,00		
022	-14 811,00		
<b>TOTAL</b>	<b>22 857,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 857,00</b>

Pour : 20  
2 abstentions : Nathalie  
GUESDON et son pouvoir

**22. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLE DU TRESOR**

Le Conseil municipal accorde l'indemnité de conseil aux taux de 100% par an, précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Monsieur Eric BLANCHI, Receveur Municipal.

Unanimité

### 23. GARANTIE D'EMPRUNT EMMAÛS HABITAT

Le Conseil municipal décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 207 700,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°74756 constitué de deux lignes de prêt.

#### La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Unanimité

### 24. PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEURS ET EXTINCTIONS DE CREANCES

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 7 961,22€ et se décomposent de la manière suivante :

Au titre de 2005	11,76
Au titre de 2006	293,56
Au titre de 2007	155,73
Au titre de 2008	295,96
Au titre de 2009	294,72
Au titre de 2010	342,17
Au titre de 2011	385,14
Au titre de 2012	187,66
Au titre de 2013	898,77
Au titre de 2014	840,84
Au titre de 2015	2 129,37
Au titre de 2016	572,95
Au titre de 2017	1 552,59
Total	7 961,22

Décide d'admettre en créances éteintes les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 49 720.72€ et se décomposent de la manière suivante :

2008	1 932,08
2009	15 456,64
2010	11 592,48
2011	15 395,47
2012	4 577,82
2015	92,70
2016	339,48
2017	182,91
2018	151,14
Total	49 720,72

Unanimité

## V - URBANISME

### 25. DIMINUTION DU PRIX DU TERRAIN DE LA FOSSE PARROT

Le Conseil municipal autorise la cession de la parcelle cadastrée section AH, parcelle n° 77p, d'une contenance de 12.303m<sup>2</sup>, au prix de 2 140 000 € (deux millions cent quarante mille euros).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant.

Les frais, taxes, droits et honoraires relatifs à la transaction, à savoir les frais de géomètre et de notaire, seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Pour : 20  
2 abstentions : Nathalie  
GUESDON et son pouvoir

## VI - TECHNIQUE

### 26. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION COMPLETE DE LA VOIRIE TERRITORIALE SITUÉE RUE DU FAUBOURG DES CHARTREUX A MANDRES-LES-ROSES

Le Conseil municipal d'adopte les termes de la convention ci-annexée définissant les conditions d'exercice de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et la Commune de Mandres-les-Roses pour les travaux de requalification complète de la voirie territoriale située Faubourg des Chartreux à Mandres-les-Roses.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 4 décembre 2017 à 22h35.

Mandres-les-Roses, le 5 décembre 2017

Le Maire

Jean-Claude PERRAULT